

La Lettre des Maisons Paysannes de l'Yonne

Responsable de la publication : *Hélène Delorme, déléguée départementale - Les Plantes 89130 Toucy*

Tél. : 03 86 44 25 23 - Courriel : hm.delorme@maisons-paysannes-yonne.org - Site : www.maisons-paysannes-yonne.org

Sommaire

Numéro 4 - Printemps 2011

Page 1 :
Editorial : le bâti ancien et les cantonales

Page 2 :
La Fondation du Patrimoine : un toit en laves à Noyers sur Serein

Page 2 :
Le programme d'activités du 1^o semestre 2011

Page 3-4 :
Le CFA-BTP 89 : entretien avec B. Toullier et A. Tomczak

Page 5-6 :
«Restaurer c'est refuser d'oublier» : le point de vue d'A. Blancard

Page 7-8 :
Les matériaux : la carrière de Saint Vinnemer

Editorial par Hélène Delorme, déléguée

Bâti ancien et développement durable

La récente campagne électorale fut une nouvelle occasion d'observer l'accord des candidats, toutes couleurs politiques confondues, sur la nécessité de promouvoir un « développement durable ». Certes ce consensus doit beaucoup à la polysémie de la notion. Mais réjouissons-nous tout de même car il fournit l'opportunité de rappeler que **nos maisons de pays sont les meilleurs exemples d'habitat « durable »**.

D'abord par **leurs matériaux**. Terres, pierres, sables, bois, chaux..., ces matériaux, peu ou pas transformés, demandent peu d'énergie « grise ». Extraits et travaillés sur place, ils sont économes en coûts de transport. Ils sont durables : 60% du bâti bourguignon a été construit avant 1948 contre 50% en France. Naturels ils sont réemployables, ce qui réduit leur empreinte écologique. Cette qualité a réduit dans le passé leur longévité parce que les vieilles maisons étaient utilisées pour construire les nouvelles.

Ensuite par **des performances énergétiques** remarquables. Pour comprendre ces bonnes performances, il faut rappeler la spécificité du comportement thermique du bâti ancien.

A l'inverse du bâti moderne, pensé pour être étanche à l'air et à l'eau (et donc ventilé de manière artificielle), le bâti ancien est conçu comme **un système ouvert** qui vit en symbiose avec son milieu naturel.



Par son **implantation dans le site** résultant d'une longue expérience locale, comme par la disposition de ses espaces intérieurs, il tend à récupérer les apports solaires et à se protéger de la pluie et des vents froids. **L'inertie importante de ses murs épais** permet des stratégies de chauffage limitant l'apport d'énergie (chaleur solaire pendant la journée, chauffage par rayonnement).

La micro-porosité de ses matériaux assure une gestion de l'humidité qui stabilise naturellement la température intérieure. En hiver, la surpression de l'air chaud intérieur fait migrer la vapeur d'eau vers l'extérieur. En été, les différences de pression s'inversent et l'entrée de la vapeur d'eau rafraîchit l'atmosphère intérieure. Cette perméabilité est un des facteurs de la salubrité de l'air

intérieur, à laquelle contribuent par ailleurs les matériaux naturels utilisés par le bâti ancien qui n'émettent pas de produits polluants.

Dans l'après Grenelle, **l'amélioration des performances énergétiques** du bâti ancien est une priorité pour les MPF. Dans ce but, elles s'emploient à mieux connaître et faire connaître les logiques constructives de ce bâti ; à définir les matériaux et les « bouquets de travaux » qui améliorent leurs performances énergétiques, avec une règle d'or : ne pas fermer les murs mais respecter leur inertie et leur perméabilité à la vapeur d'eau ; à élaborer des réglementations thermiques cohérentes qui garantissent l'accès aux subventions publiques.

Ne soyons plus comme M. Jourdain qui faisait de la prose sans le savoir. Défendons en connaissance de cause et sans complexe nos maisons de pays anciennes. Appartenant aux écosystèmes, elles ne sont pas détachables de l'environnement et de la biodiversité. Elles embellissent les paysages humanisés qui dans leur diversité font le charme de la Bourgogne.

Les défendre, c'est donner un contenu concret à l'objectif du développement durable et ainsi aborder l'avenir avec la tranquillité que donne une identité forgée dans une longue histoire commune.

A NOYERS : UNE BELLE RESTAURATION RENDUE POSSIBLE PAR LA FONDATION DU PATRIMOINE

Ce pigeonnier du XVII^e, accolé à une tonnelle métallique Napoléon III, est visible à Noyers, dans le jardin de M. Daniel Tarrare, place du Grenier à sel. Son propriétaire vient de faire restaurer son toit en lave « pour son plaisir et celui des promeneurs ». Ce rêve, caressé depuis quatorze ans, a été rendu possible grâce à la Fondation du Patrimoine qui a accompagné avec efficacité et souplesse l'effort de M. Tarrare et celui des Amis du Vieux Noyers, également associés au financement. La Fondation a en particulier soutenu le choix de Michel Pianon, artisan couvreur installé à Yrouerre. Bien que non spécialiste de la lave, cet artisan aimant son travail et désireux d'apprendre une nouvelle technique a fait un sans faute. Pour un coût très raisonnable (le même que celui proposé par un lavier il y a 14 ans), M. Pianon et ses fils ont réussi la restauration de ce toit en lave avec sa lucarne en conservant tous les éléments de charpente et des chevrons qui pouvaient l'être.



PROGRAMME D'ACTIVITÉS DU 1^{er} SEMESTRE 2011 (prévisionnel)

DATE ET LIEU	ACTIVITÉ	PARTICIPATION
Dimanche 8 mai 2011	Assemblée Générale des adhérents à la Grange de Beauvais en présence de Georges Duménil, Vice-Président de MPF Matin : visite de l'abbaye de Pontigny - déjeuner autour du four à pain de la Grange de Beauvais Après-midi : Assemblée Générale	Adhérents : repas 20 €
Vendredi 27 et samedi 28 mai 2011	Enduits chaux : stage d'initiation - au Colombier vert à Champlay - formateur Nicolas Leseq (entreprise Faiseur d'enduit), formé au Centre de formation de MPF et au Gabion.	Adhérents : de 55 à 80 € + repas. Tarif couple : -25% pour le deuxième. Non-adhérents : demander les conditions
Mai, juin-juillet	Murs en pierre sèche : atelier de restauration d'une cabane en pierres sèches dans le Pays Vézélien – contacter Guy Gourlet – 03 86 33 38 76 - date et durée à déterminer avec le formateur	Tous participants : 15 € / personne + repas
Vendredi 27 et samedi 28 mai 2011	Salon des Eco-Matériaux : sur le site de Poléthic à Saint Sauveur en Puisaye – Stand et exposé par MP 89	Entrée : tarif du salon
Dimanche 19 juin 2011	Journée du patrimoine de pays : Thème «Le patrimoine caché» – lieu à choisir	Repas à la charge des participants
Mercredis 8 juin et 21 septembre 2011	Les ateliers du Colombier vert : Les mortiers chanvre-chaux : démonstration de 14 h à 18 h par Eric Moquet, représentant les chaux CESA-Saint Astier	10 € pour adhérents et non-adhérents (bienvenus)
Mercredi 20 juillet 2011	Les ateliers du Colombier vert : Un fabricant dit tout sur ses chaux : démonstration de 14 h à 18 h par Eric Moquet, représentant les chaux CESA-Saint Astier	10 € pour adhérents et non-adhérents (bienvenus)
	Pour s'inscrire aux ateliers du Colombier vert : contact@lecolombiervert.fr Tel. 06 14 35 83 47 (Véronique) - 7 rue du Moulin – 89300 Champlay www.lecolombiervert.fr	



LE CFA - BTP DE L'YONNE : réussir le passage vers les économies d'énergie

Entretien avec Bernard Toullier (président) et Alain Tomczak (directeur général)

Propos recueillis par Hélène Delorme et Véronique Le Lann (photos)

L'apprentissage est doté pour la première fois d'un statut par la loi du 16 juillet 1971 sur la formation professionnelle que fait adopter le gouvernement de Jacques Chaban Delmas avec Jacques Delors comme chargé de mission. Le contrat d'apprentissage devient alors une variété du contrat de travail.

Dans la vague de création des Centres de Formation des Apprentis (CFA) qui suit, le CFA de l'Yonne est un des premiers créés. Grâce à la forte volonté politique des professionnels du BTP, et sous l'impulsion d'Henri Neyer, secrétaire général de la FFB, le dépôt des statuts le 24/09/1970 est suivi rapidement par la construction des bâtiments et la mise en place d'une équipe qui, dès 1973, est en mesure d'accueillir 240 apprentis.

Le Conseil d'administration du CFA comprend 6 représentants du collège des employeurs (dont le président Bernard Toullier) et 5 du collège des salariés (dont le vice-président Christian Robin). S'y ajoutent 1 représentant de la Chambre des métiers et 1 représentant de la Mairie d'Auxerre tous deux avec voix consultative. Les employeurs se répartissent sur 5 métiers (charpentier, métallier, électricien, plombier, maçon). L'administration compte, sous l'autorité du Directeur général Alain Tomczak, 20 personnes. Le corps enseignant se compose en parts sensiblement égales de professeurs d'enseignement général et de formateurs d'enseignement technique et pratique. Pour la métallerie, les cours techniques sont assurés au Lycée Fourier.

MM. Bernard Toullier et Alain Tomczak ont reçu les MP 89 le 22 février et le 8 mars 2011.

La formation dans le cadre de l'apprentissage.

Avant la loi de 1971, la formation initiale des ouvriers du bâtiment était assurée par des « répétiteurs » qui dispensaient le soir et le samedi à l'école publique une formation théorique à des apprentis travaillant le jour en entreprise. Les devoirs étaient envoyés à Paris et le CAP passé dans un cadre national.

Depuis la loi de 1971, l'apprentissage se déroule dans les CFA départementaux. Il concerne sauf dérogations les élèves âgés de 16 à 25 ans. Le contrat d'apprentissage assure à l'élève sortant de la classe de 3^e générale une formation initiale en alternance d'une durée de 1 à 3 ans selon le diplôme préparé (du CAP au BP et au Bac pro). Cette formation associe une semaine de formation théorique (générale et technique) et deux semaines de formation pratique en entreprise où l'apprenti est suivi par un maître d'apprentissage. Par son contrat de travail, l'apprenti bénéficie du statut de salarié. Il reçoit une rémunération égale à un pourcentage du SMIC croissant en fonction de son âge et de l'année d'apprentissage. Exemple : pour la 1^{re} année d'apprentissage, la rémunération varie de 40% du SMIC de 16 à 18 ans, à 50% de 18 à 21 ans, et à 55% à partir de 21 ans. Pour la 3^e année, elle va de 60% à 70% et 80% pour les 3 classes d'âge.

Les métiers et le recrutement des apprentis.

Le CFA-BTP de l'Yonne forme à huit métiers : maçons, plombiers, chauffagistes, menuisiers, peintres, couvreurs, électriciens, métalliers.

Les apprentis sont recrutés par les entreprises. Elles leur proposent un contrat d'apprentissage, contrat de travail particulier d'une durée limitée et avec une formation obligatoire au CFA. Après visa par la Chambre des métiers, le contrat parvient au CFA qui enregistre l'apprenti. Cette forme de recrutement explique la sensibilité du CFA à la conjoncture économique qui, selon ses phases, encourage ou dissuade les chefs d'entreprise à engager des apprentis. Ainsi depuis 2 ans le ralentissement de l'activité économique a entraîné la perte d'une centaine d'apprentis.

L'impact de la conjoncture économique n'est que modérément atténué par la voie de recrutement alternative que peut mettre en œuvre le CFA en organisant des tests d'évaluation de candidats au profit des entreprises qui le désirent.

A 70% les entreprises recruteuses sont des entreprises moyennes (moins de 10 salariés). Sur les 547 apprentis présents en 2011, 400 préparent le CAP et 147 le BP (ou bac pro). Au nombre de 232, les maçons forment le groupe le plus nombreux. Viennent ensuite les peintres (68) et les plombiers (66) puis les couvreurs (41), les électriciens (40) et les chauffagistes (40). Les menuisiers (26), les



Alain Tomczak, directeur général du CFA-BTP

D.R.



Croquis de 3 maisonnettes-test en construction au CFA



Au CFA, un essai de torchis datant d'une quinzaine d'années

plombiers-chauffagistes (18) et les métalliers (16) sont moins nombreux.

Les diplômés.

Une convention passée avec l'Education Nationale et le CCCA (Comité de concertation et de coordination de l'apprentissage) permet au CFA de faire passer le CAP, le BP et le Bac Pro. En 2010, les taux de succès ont été de 78% pour le CAP et 100% pour les 6 apprentis en Bac Pro (niveau 4). Le taux d'abandon est d'environ 20% dans les 2 niveaux. En cas d'échec à l'examen de sortie, les apprentis peuvent soit repasser l'examen, soit changer de spécialisation, soit sortir sans diplôme.

Les formateurs.

Deux types de formateurs sont associés dans l'apprentissage.

Les formateurs du CFA : ils sont recrutés avec un niveau de diplôme en principe supérieur au niveau de leur enseignement. Si ce n'est pas possible, le niveau de qualification est vérifié dans le cadre d'un entretien permettant de tester la qualité de leur expérience professionnelle. Ils sont employés à temps plein. Au début 2011, ils sont au nombre de 23 dont 6 maçons et 2 peintres. Ils sont engagés par un CDI avec 12,8 mois. Ces formateurs devront s'acquitter d'une formation pédagogique organisée durant leurs deux premières années afin de pouvoir être confirmés dans leurs fonctions de pédagogie.

Les maîtres d'apprentissage : ils suivent l'apprenti dans l'entreprise. Ce sont soit le patron soit un ouvrier expérimenté. Les maîtres d'apprentissage peuvent être appuyés par les professionnels qui sont recrutés dans certaines entreprises de la région pour être conseillers dans l'enseignement technique (CET).

La coordination entre les 2 types de formateurs est assurée par la tenue d'un livret d'apprentissage ou livret navette.

Tout au long de l'année scolaire, des rendez-vous assurent la coordination entre les formateurs, les maîtres d'apprentissage, les apprentis et leur famille. Le calendrier est le suivant :

- début de l'année scolaire : rencontre entreprise – apprenti
- octobre – novembre : contrôle en cours de formation
- janvier – février : rencontre famille – employeur pour la remise du bulletin scolaire de l'apprenti (les parents sont assidus à ce rendez-vous)
- divers rendez-vous avec le chef d'entreprise s'il y a nécessité d'un appui particulier à la formation
- Des visites en entreprises sont planifiées pour tous les nouveaux apprentis de septembre à décembre. Puis la seconde partie de l'année (janvier/juin) consacre ces visites à la co-évaluation sur chantier, des apprentis en phase de se présenter à l'examen de fin d'année.
- fin d'année : remise des diplômes et des prix pour les meilleurs dont des lots cadeaux (boî te à outils...).

Le financement du CFA :

Le CFA icaunais repose sur 3 sources de financements : 40% viennent du Conseil Régional ; 30% du Centre de coordination et de concertation du BTP (CCC-BTP) ; 30% de la taxe d'apprentissage pour la formation.

La taxe CCC-BTP est une taxe parafiscale, à laquelle à l'origine les entreprises s'étaient assujetties et qui est aujourd'hui réintégrée dans les taxes fiscales pour être reversée au CFA. La taxe d'apprentissage est partagée entre tous les organismes de formation habilités et émanant essentiellement du département.

Les partenariats du CFA.

Des formations spécifiques sont organisées en partenariat avec l'ARIQ-BTP (Association régionale pour l'insertion qualifiante) qui est une organisation paritaire du BTP constituée dans le cadre de la région Bourgogne pour recruter et former des demandeurs d'emploi ou dans le cadre de reconversion.

Les objectifs du CFA.

Aujourd'hui la priorité du CFA est de réussir le passage vers les objectifs de performance énergétique du bâtiment. Cela suppose d'adapter les savoir-faire dans deux directions complémentaires.

La première vise à apprendre aux différents métiers à se coordonner avec les autres. Que ce soit pour l'étanchéité à l'air, ou le choix et la pose des matériaux d'isolation, ou la maîtrise des énergies renouvelables, cette exigence de coordination conditionne la mise en œuvre correcte de ces nouvelles techniques. Actuellement, la formation dispensée par le CFA se borne à donner la culture de base dans le domaine de la performance énergétique. La construction d'un nouveau pôle (2.210 m²) dont la livraison est prévue en décembre 2011 devrait faciliter cette évolution, par l'association d'un atelier couverture et d'un atelier gros œuvre et par un équipement d'isolation – chauffage qui en fera un bâtiment basse consommation (BBC).

La seconde voie d'adaptation concerne le bâti ancien (d'avant 1948), écologique avant l'heure du fait de sa symbiose avec son environnement. L'objectif ici est de faire connaître les matériaux et les techniques propres à ce bâti afin d'améliorer et non détériorer ses performances énergétiques (forte inertie thermique et bonne gestion de l'humidité) lors de sa mise aux normes modernes. Un premier pas pourra être fait dans ce sens grâce à la convention signée avec la mairie de Gurgy qui prévoit la construction d'une extension en ossature bois (avec isolation par ballots de paille et enduit terre) à un bâtiment existant, de facture traditionnelle. Si la mise en place d'un bac pro bâti ancien demande réflexion, il serait relativement aisé de proposer une formation complémentaire d'une année au terme des deux ans du CAP ou des quatre ans du BP et du bac pro. L'augmentation des particuliers souhaitant faire restaurer leurs maisons de pays en respectant les pratiques cohérentes avec le bâti ancien devrait encourager ce renouvellement des formations.

Le CFA-BTP Bâtiment Travaux Publics
Henri Neyer

69 Rue du Moulin du Président
89000 Auxerre
03 86 46 96 80



RESTAURER «C'est refuser d'oublier ceux qui ont habité, travaillé, vécu dans ces bâtiments anciens»

Le point de vue d'Agnès Blancard, maire de Villecien.

Propos recueillis par Hélène Delorme et Véronique Le Lann (photos)

Agnès Blancard, avec une formation de fonctionnaire territorial, est directrice générale des services dans une mairie du Sénonais. Elue en 1991 conseillère municipale de la mairie de Villecien, elle en est maire depuis 1999 après avoir été adjointe. Depuis 2002, elle est responsable à la Communauté de communes du Jovinien de la politique de l'habitat et de l'aménagement urbain. Longévité qu'elle explique avec sa modestie teintée d'humour par la faible concurrence pour un poste « délicat car il implique d'affronter les mairies et les particuliers pour les empêcher de faire des bêtises quand ils s'occupent du patrimoine modeste ». Elle nous a accordé cet entretien le 13 juillet 2010 à Joigny.

MP 89 – Pouvez-vous résumer l'action de la Communauté de communes du Jovinien en faveur du patrimoine modeste ?

Il y a d'abord les subventions du **Fonds Façade**. Elles sont attribuées sans conditions de revenu aux propriétaires pour refaire les façades de leur maison.

La Com.com alloue aussi des **aides aux propriétaires occupants** pour les travaux d'isolation visant des économies d'énergie et pour la mise aux normes à destination des personnes à mobilité réduite.

L'aide financière est soumise à conditions de revenus, mais la Communauté de Communes a réévalué la grille de l'ANAH

de 50% pour «toucher» un public plus large. J'aide aussi aux démarches administratives auprès de l'ANAH.

Je prépare **deux nouvelles conventions** pour renforcer les aides du Fonds Façade (...) : avec la Fondation du Patrimoine en direction des particuliers ; (...) avec l'association PACTE (pour ...) les propriétaires bailleurs de logements vacants (menacés de) péril.

Pour l'avenir, j'envisage (...) une **réglementation en faveur des enseignes** (...) dans le cadre du Fonds façade (qui...) pourrait soutenir la création d'un poste de travail pour un artisan ferronnier ou serrurier (dans...) une des nombreuses boutiques vides du vieux Joigny. Je m'inspire pour cela de l'expérience de Noyers-sur-Serein (...).

Dans tous les cas, je m'attache à accompagner ces aides financières de **conseils techniques et esthétiques**, en m'appuyant sur l'expertise du STAP (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine).(...)

Je fais aussi des **réunions de sensibilisation** au patrimoine. Avec les élus, (...) les notaires et les artisans qui ont un rôle stratégique pour la conservation des bâtiments anciens du fait de leurs relations avec les acheteurs et les propriétaires de ces bâtiments (...).

Et **je vais beaucoup sur le terrain**, je visite les chantiers, j'y rencontre les artisans pour voir si les prescriptions du PLU sont appliquées, pour demander des échantillons, pour peser sur les prix ... Dans tout ceci, il y a une grande part de « bouche à oreille » et la sensibilisation des divers acteurs publics et privés, institutionnels, particuliers et entreprises progresse à petits pas.

MP 89 – comment élargir l'audience de cette politique de la Com.com ?

Je suis bien consciente de la nécessité de renforcer les mesures en faveur du soutien du patrimoine et d'élargir leur audience. Pour cela, je pense qu'il faut commencer par faire **un effort de communication**. D'abord par une meilleure diffusion des publications existantes (...). La plaquette sur « **Les couleurs de Joigny** » n'est pas assez connue. Elle devrait être systématiquement distribuée aux propriétaires, anciens et nouveaux, aux artisans, aux agents immobiliers, aux notaires, aux architectes, dans toutes les boîtes aux lettres !

Ensuite par la rédaction de nouvelles plaquettes, tout particulièrement en direction des artisans qui sont stratégiques de par leur rôle auprès des propriétaires et dans la restauration. Dans ce but, j'ai lancé



Joigny



Nuancier-conseil «Les couleurs de Joigny» disponible au service de l'urbanisme



la préparation d'une brochure qui leur sera destinée. Une autre plaquette fera mieux connaître le fonds façade en la distribuant à toutes les entreprises et au public.

Les documents d'urbanisme sont le terrain décisif où agir. A cet égard, les PLU sont de meilleurs outils que les POS car ils peuvent fixer des prescriptions techniques (matériaux) et esthétiques (couleurs) que tous les élus et habitants d'une commune devront respecter. Car à quoi sert une prescription si elle n'est pas respectée ou pas connue ? (...)

MP 89 – Et dans votre mairie, parvenez-vous plus facilement à préserver le patrimoine bâti ?

Dans mon village, c'est à la fois plus difficile et plus facile. Plus difficile pour des questions de moyens financiers moindres. Sur ce point, le contact avec la Fondation du Patrimoine est précieux. Je la sollicite en ce moment pour restaurer l'église Notre Dame où Saint Vincent de Paul a officié et les fontaines à bras.

Mais aussi plus facile car la mobilisation des habitants peut donner des résultats formidables. Nous avons ainsi réussi à refaire l'abreuvoir avec le concours bénévole des habitants qui ont travaillé 800 heures et en profitant des pavés de l'ancienne gare d'Auxerre qui n'étaient pas réemployés dans la ville.

MP 89 – Quelle raison profonde vous motive dans toutes ces actions pour la sauvegarde du patrimoine ?

Mon premier souci est d'aider les autres, en apportant des conseils aux gens qui ne savent pas comment s'y prendre pour restaurer une vieille maison (...). Le besoin de conseil est criant et sur ce point la création d'un CAUE de l'Yonne est très bienvenue. La plupart du temps, les gens n'ont pas les moyens de payer un architecte pour parer à leur ignorance face à un bâtiment ancien (...). Les aider à comprendre, à aimer et à conserver ce bâti est mon premier souci. C'est le moyen le plus immédiat pour faire avancer la cause du patrimoine. J'habite une vieille maison et je sais ce dont on a besoin pour restaurer ce type de bâtiment.

Mais je suis animée aussi par le goût, l'amour même du patrimoine modeste. A

mon avis, il doit être sauvegardé comme le patrimoine classé. Lui aussi mérite le regard des autres. J'adore mon village, j'aime aussi beaucoup Joigny et l'abandon d'un bâtiment traditionnel me désespère. On a du patrimoine, même s'il est modeste, il a le droit de vivre.

MP 89 – Comment concevez-vous la restauration d'un bâtiment ancien ?

Pour moi, restaurer une vieille maison c'est lui redonner une vie. C'est refuser d'oublier ceux qui ont habité, travaillé, vécu dans ces bâtiments anciens et se situer dans leur suite, dans leur lignée. Leur être fidèle ne signifie pas transformer les maisons qu'ils nous ont laissées en musées mais savoir les adapter à de nouvelles fonctions, aux modes de vie actuels, sans défigurer leur aspect, ni altérer leur hygiène, ni perturber leur insertion dans le paysage et la nature. C'est ainsi que l'on préservera le style bourguignon qui fait la personnalité et la beauté de nos villages et de nos paysages.

A bien y réfléchir, cette optique conduit d'ailleurs à prendre quelque distance avec nos mauvaises habitudes, à se demander si on a besoin de consommer autant d'eau, d'électricité et d'objets inutiles, si on ne pourrait pas être plus autonome et économe en cultivant son jardin par exemple ou en se chauffant au bois, comme le font d'ailleurs déjà beaucoup de ruraux, qui sont souvent plus écolos qu'ils ne le croient !

En outre, le patrimoine modeste est précieux parce qu'il est une source d'emplois pour les artisans locaux qui sont appelés à le restaurer et le mettre aux normes de la vie moderne. Une bonne restauration implique d'utiliser des matériaux (...) cohérents avec le bâti d'antan. C'est comme cela que sa beauté, son charme et ses qualités techniques seront sauvegardés.

On entend dire que ces matériaux sont plus chers (...). Certes la chaux est un peu plus chère que le ciment. Mais elle a le grand avantage de (...laisser les maisons anciennes) « respirer ». Dans ces conditions on évite l'humidité et on réalise d'appréciables économies d'énergie. Les maçonneries anciennes (...) sont épaisses. Elles ont de ce fait une forte inertie thermique qui garantit la fraîcheur l'été et conserve la chaleur l'hiver. Ce type de fonctionnement explique

les performances énergétiques relativement bonnes du bâti ancien par rapport au bâti « HQE » d'aujourd'hui. Ces performances peuvent être améliorées, à la condition précisément utiliser des matériaux compatibles et non des matériaux modernes qui ne leur conviennent pas. Voilà un des messages que je veux faire passer.

Voir le texte complet de l'entretien sur notre site internet :

www.maisons-paysannes-yonne.org

La Communauté de communes du Jovinien

La communauté de communes du Jovinien, créée le 12 juillet 1999, regroupe 6 communes comptant 13.631 habitants : Joigny (10.790 hab.) et les villages de Béon, Bussy-en-Othe, Champlay, Looze et Villicien. Ses compétences couvrent l'économie, l'urbanisme, la collecte et le traitement des déchets, l'habitat. Présidée par Nicolas SORET, adjoint au maire de Joigny, son conseil compte 26 conseillers communautaires désignés par les municipalités. La Com.com. mène une politique active en matière d'habitat en s'appuyant sur le statut de « ville d'art et d'histoire » de Joigny.

6 quai de l'Hôpital - 89300 JOIGNY
03 86 62 47 95

Service de l'urbanisme de la Mairie de Joigny (consultation du nuancier-conseil «des couleurs de Joigny») 03 86 92 48 03

ANAH 3 rue Monge BP 79
89011 AUXERRE CEDEX
03 86 48 41 40
<http://www.anah.fr>

PACT (Protection, Amélioration, Conservation et Transformation du Patrimoine)
Av. des Plaines de l'Yonne
89000 AUXERRE - 03 86 18 91 38
accueil@calpact89.org

ABF d'Auxerre
STAP (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine)
Maison de l'Arquebuse - BP 52
89010 AUXERRE - 03 86 52 38 84



La carrière de Saint Vinnemer : des laves et des moellons

Par Hélène Delorme et Véronique Le Lann (photos)

Les données disponibles sur les carrières icaunaises sont anciennes et datent du dernier schéma départemental des carrières élaboré en 1997. Une mise à jour est en cours qui devraient être achevée fin 2011.

Le département de l'Yonne compte aujourd'hui 56 carrières en activité. Les granulats sont la principale production du département (4 millions de tonnes/an sur les 400 millions utilisés chaque année en France). Ils proviennent des alluvions des principales vallées (Yonne, Armançon et Serein) ainsi que des roches calcaires qui s'étalent en auréoles successives entre la moitié nord du département (jusqu'à Auxerre) et le sud (matériaux éruptifs du Morvan) pour former les plateaux du Tonnerrois, de l'Auxerrois et de Forterre (où se situent les carrières d'Aubigny qui ont fourni le Paris haussmannien et furent arrêtées en 1940).

Ces roches calcaires, dont certaines sont issues des dépôts sédimentaires de l'ère secondaire (jurassique moyen et jurassique supérieur), fournissent également des quantités notables de « pierres de Bourgogne », de diverses variétés (plus ou moins dures) et couleurs. La production annuelle moyenne de pierres dimensionnelles et marbrières du département était évaluée en 1997 à 12.000 m³ / an. Les principales variétés extraites sont la pierre de l'Yonne, la pierre de Molay, la pierre de Massangis.

La carrière de Saint Vinnemer, que nous présente son directeur M. Rongione, se situe dans le Tonnerrois, près de Molay.

La carrière de Saint Vinnemer

La carrière est la propriété de la SOCAVI (Société de la Carrière de St Vinnemer). Elle existe depuis 25 ans. Couvrant une surface de 11 ha, elle est subdivisée en casiers, qui sont exploités successivement puis remblayés au fur et à mesure. Préalablement à l'exploitation, une caution doit être déposée de 25.000 € / ha pour couvrir les frais de

remblaiement. L'exploitation d'1 ha de carrière dure de 3 à 4 ans selon l'épaisseur de la couche de pierre exploitable. Sous la terre végétale, on trouve le calcaire exploitable puis des lits d'argile non exploités.

Quelle pierre ?

La pierre extraite est la pierre de l'Yonne ou de Saint Vinnemer, proche de celle de Molay : calcaire dur de couleur jaune clair. Elle se présente sous forme de pierre clivée par strate, limitée en dimensions (en général 40 X 30 X 3, 4 ou 5 cm) et idéale pour des moellons (pierres calcaires du tonnerrois), laves (ou lauzes), dallages, carrelages. En vieillissant, elle prend une teinte grise ou rouge s'il y a des moisissures (voir le pigeonnier de Noyers)

La production de la carrière

L'extraction atteint un volume de 2 à 3000 m³ ou 6 000 t / an.

Les acheteurs sont principalement les revendeurs de pierre (Rocamat, LCI...). Le marché bourguignon représente autour de 10% des ventes, principalement des lauzes. Les Monuments historiques sont de gros acheteurs, surtout de lauzes.

Les produits : la pierre est vendue sous différentes formes :

- pierre brisée (moellons) pour les murs. La demande de ce produit augmente pour faire des parements de murs de parpaings ou pierres tout venant. Les tailles : 6/8, 8/10, 10/12, 12/14 cm).

- concassé pour les chemins (0,2 à 0,3 cm) ou pour hérisson (4 à 8 cm)

- laves pour toiture et fait de mur en pierre sèche

- petits pavés de 10 X 10 X 2 cm pour carrelages (vieillis ou pas)

- pavés pour opus incertum (30 à 40 X 2 cm)

- Revente de pierres achetées dans d'autres carrières du Chatillonnais (carrière d'Etrochey, Sogépierre à Noisy/Seine, carrière de Chamson, Coulemiers le Sec) surtout pour les ouvrages de plus grandes dimensions

Les prix varient avec le degré de transformation. Ils vont de 30 € HT / m² sortie de la carrière jusqu'à quelques 200 € HT (pour les parements de mur).

L'organisation du travail

L'extraction a lieu pendant la belle saison, à partir du printemps. Du fait de la nature de la pierre, qui ne supporte pas l'explosif, elle est faite à la pelleuse à godets puis triée à la main.

L'hiver est la période des petites activités annexes : sciage, découpage, préparation des pierres (vieillessement, polissage...), transport de pavés...

Les ouvriers, au nombre de 6, sont tous d'origine étrangère (Portugal et Pologne).

L'évolution économique de l'activité

L'activité a été profitable jusqu'en 2009. Cela a permis de financer les investissements en matériel qui en 2004 étaient terminés.

Depuis 2009, la crise économique a entraîné un ralentissement de l'activité. Il a fallu réduire le nombre de salariés. Toutefois la rentabilité de la carrière se maintient car l'équipement est amorti et en bon état. Mais l'avenir est incertain.

En définitive, le métier de carrier reste un métier difficile même s'il n'est plus aussi dangereux que du temps du Tailleur de pierres de Saint-Point, dont la vie dure et tragique est relatée par Lamartine.



Le concassé



La machine à fendre les moellons.



Les moellons prêts à l'emploi



Le lit de carrière

COURRIER DES LECTEURS

HISTOIRE DE PIERRES

Par Jean-Marie Vernhes

Pensant bien faire, de nombreux amateurs et aussi (hélas) des entrepreneurs, ont tendance à **supprimer les enduits afin de rendre visibles les pierres**, les moellons, les briques des murs. Une façon de faire due à la mode fait estimer que les matériaux apparents « font ancien », « vrai », « rustique ». Aussi croit-on, bien souvent que la mise en valeur d'une façade ancienne implique le décapage des murs enduits. De nombreuses façades ont été ainsi gâchées et la mode se répand.

Cas aggravant, bien que l'ambiance « ville » s'accorde mal de la rusticité habituelle aux murs systématiquement décapés, la mode incite à passer outre. Déjà des plus fâcheuses à la campagne, l'opération est dans les villes inadmissible dans son principe.

Il suffit de se rendre à Paris, dans le sixième arrondissement, pour constater les dégâts causés sur les bâtiments de l'Hôpital des Enfants Malades, ainsi décapés.

Après avoir rendu visibles les pierres, les moellons, les briques, il est rare que les maçons n'éprouvent pas le besoin de les souligner par des **oints en creux**, mise en évidence d'ordinaire aggravée par la teinte grise du mortier de jointoiement. Déjà détestable quand l'appareil est correct, ce type de joint rend particulièrement hideuses de nombreuses façades dont l'appareil avait été fait pour être dissimulé.

En restauration : **ne pas montrer ce qui était conçu et réalisé pour être caché et ne pas cacher ce qui était conçu et réalisé pour être montré.**



Un exemple à ne pas suivre ...

STATISTIQUES

La délégation des Maisons Paysannes de l'Yonne compte **au 1^{er} mai 2011 173 adhérents** contre 122 en décembre 2009 (y compris 6 adhérents au titre du 2^o département). Bravo et merci à tous ceux qui nous ont rejoints. Soyons encore plus inventifs pour rester attrayants et améliorer notre capacité d'action en faveur du patrimoine bâti ancien dans l'Yonne et de son cadre paysager et urbanistique.

RÉGIONALISER LES MPF : POURQUOI FAIRE ? UNE RÉPONSE DU BUREAU NATIONAL

L'éditorial du dernier numéro de la lettre des MPF de l'Yonne interprétait une récente recommandation du CA de MPF de créer des associations régionales comme la volonté de « régionaliser » les structures actuelles de notre association.

Un rectificatif s'impose : telle n'a jamais été l'intention des instances nationales de notre association : partant d'une analyse de l'évolution de l'organisation territoriale de l'Etat et des collectivités, il leur apparaît souhaitable que les délégations départementales se dotent, par des associations régionales, des moyens de répondre à cette nouvelle réorganisation des compétences. Et par là, d'être davantage des partenaires de propositions gouvernementales transitant par le niveau régional, tout en assurant une meilleure cohésion au niveau régional.

Le vice-président chargé des délégations n'a jamais dit que l'échelon régional serait plus fonctionnel que le département. Il assume pleinement ce qu'il a écrit à la page 36 du N° 178 de la revue nationale qui explicite le sens dans lequel le CA conçoit le rôle de ces associations régionales : être essentiellement des vecteurs de notre représentation au niveau de la région, sans nullement remettre en cause l'existence des délégations départementales qui sont la « force de frappe » de notre association, ni bien sûr la responsabilité du délégué départemental qui reste sans ambiguïté le représentant de MPF dans le département.

Le fait est loin d'être nouveau, puisqu'en 1985, au lendemain de la promulgation des lois de décentralisation, le Président J.L. Soubrier faisait déjà ce constat de la montée en puissance du niveau régional et procédait à la nomination de représentants régionaux de MPF, nommés par le CA sur désignation des délégués départementaux de la région.

Le système était novateur, bien que ces nominations n'aient jamais été renouvelées. On peut se demander pourquoi ne pas les reconduire aujourd'hui au lieu de préconiser des associations régionales. C'est qu'il se heurterait à un écueil : pour présenter un dossier à incidence financière régionale, il est souhaitable de le faire au nom d'une structure juridique régionale, sinon c'est le siège ou l'une des délégations qui s'en charge et cette démarche est moins lisible et sa recevabilité moins assurée.

C'est pourquoi 5 régions ont déjà franchi le pas et d'autres le mettent à projet.

Cette question fait débat ! Elle ne sera pas éludée à la prochaine AG, mais surtout au prochain congrès des Délégués.